



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

*Société pour l'Administration du Droit de
Reproduction Mécanique des Auteurs,
Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M.*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs,
Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M.

225, avenue Charles de Gaulle - 92521 Neuilly-sur-Seine Cedex

Ce rapport contient 32 pages

Référence : DM 202-47



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M.

Siège social : 225, avenue Charles de Gaulle - 92521 Neuilly-sur-Seine Cedex
Capital social : €61

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société S.D.R.M. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Créances usagers » des règles et méthodes comptables de l'annexe expose que les créances présentant un risque d'irrécouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation car les droits ne sont reversés à la SACEM qu'après encaissement préalable. Ainsi, en cas d'irrécouvrabilité, la créance est compensée avec le compte « Redevances notifiées non encaissées » sans impact sur le résultat. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette méthode et du caractère approprié de l'information donnée en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport technique du conseil d'administration arrêté le 3 avril 2020 et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux Associés appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**Société pour l'Administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs,
Compositeurs et Editeurs - S.D.R.M.**
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 5 mai 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Denis Marangé
Associé

SDRM

Comptes de l'exercice 2019

DROITS COLLECTES - 2 0 1 9

	% du total 2019	2 0 1 9	2 0 1 8	% 19/18
FRANCE & MONACO	96,98	364 934 365	346 977 248	5,18
Collectes phonographiques	14,58	54 837 573	59 287 498	-7,51
Centralisation FRANCE	9,89	37 205 562	40 575 801	-8,31
Centralisation Européenne	1,69	6 352 082	8 364 261	-24,06
Contrats Phono	3,00	11 279 929	10 347 436	9,01
Droits vidéographiques & divers	2,08	7 815 227	10 573 477	-26,09
Vidéos	1,87	7 007 315	9 557 716	-26,68
Vidéos institutionnelles	0,21	807 912	1 015 761	-20,46
Copie privée	23,29	87 659 968	97 752 742	-10,32
Copie privée - sonore	18,70	70 386 259	76 908 565	-8,48
- audiovisuelle	4,59	17 273 709	20 844 178	-17,13
Online	35,64	134 105 816	105 493 882	27,12
Droits Télévisions	14,13	53 173 743	47 694 417	11,49
Publiques	5,56	20 929 637	18 905 995	10,70
Privées	8,57	32 244 106	28 788 422	12,00
Droits Radios	7,27	27 339 082	26 166 158	4,48
Publiques	2,14	8 035 374	8 640 651	-7,00
Privées	5,13	19 303 708	17 525 507	10,15
Divers	-	2 956	9 074	-67,42
ETRANGER	3,02	11 367 234	11 409 935	-0,37
Collectes par Sociétés soeurs	3,02	11 367 234	11 409 935	-0,37
Collectes directes	-	0	0	-
TOTAL GENERAL	100,00	376 301 599	358 387 183	5,00

DEBIT	I - COMPTE DES DROITS COLLECTES		
	%19/18	2019	2018
Droits restant à répartir au 31/12	10,12	40 510 368	36 787 712
A-valoir contractuels sur redevances	-	-	-
Collectes restant à répartir	10,12	40 510 368	36 787 712
Programmes en cours de répartition	-	-	-
Droits mis en répartition au cours de l'exercice	2,02	372 578 944	365 188 455
Droit de Reproduction Mécanique	2,02	372 578 944	365 188 455
	2,76	413 089 312	401 976 167

	II - COMPTE DES DROITS REPARTIS		
Répartitions en instance d'attribution au 31/12	-	0	0
Affectations autres qu'aux Ayants droit	-	0	0
Prélèvements pour frais	-	0	0
Affectations aux Ayants Droit	2,02	372 578 944	365 188 455
SACEM	2,33	370 064 453	361 640 737
SACD	-	-	-
SCAM	-	-	-
ADAGP	-21,15	677 782	859 551
SAJE	-31,99	1 812 001	2 664 487
Autres	-	-	-
Sociétés d'auteurs étrangères	4,34	24 708	23 681
	2,02	372 578 944	365 188 455

ET MIS EN REPARTITION		CREDIT		
	%19/18	2019	2018	
Droits restant à répartir au 1/1	-15,60	36 787 712	43 588 984	
A-valoir contractuels sur redevances	-	-	-	
Collectes restant à répartir	-15,60	36 787 712	43 588 984	
Programmes en cours de répartition	-	-	-	
Droits collectés au cours de l'exercice	5,00	376 301 599	358 387 183	
Collectes	5,00	376 301 599	358 387 183	
	2,76	413 089 312	401 976 167	

- DROITS DE REPRODUCTION MECANIQUE			
Répartitions en instance d'attribution au 1/1	-	0	0
Droits mis en répartition au cours de l'exercice	2,02	372 578 944	365 188 455
	2,02	372 578 944	365 188 455

BILAN au 31 Décembre 2019

ACTIF	2 0 1 9			2 0 1 8	%19/18
	BRUT	Amortissements & Dépréciations	NET		
ACTIF IMMOBILISE	7 043 160	0	7 043 160	6 399 625	10,06
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 043 160	0	7 043 160	6 399 625	10,06
Participations					
- Participations (Capital) - SCI NEUILLY	228 675		228 675	228 675	-
- Participations (Capital) - SCI VILLETTE	762 245		762 245	762 245	-
- Participations (Capital) - SCI CHATEAUDUN	76 225		76 225	76 225	-
- Participations (Capital) - Autres	2 832		2 832	2 832	-
Créances rattachées à des participations					
- Créances rattachées - SCI NEUILLY	4 649 214		4 649 214	4 175 164	11,35
- Créances rattachées - SCI VILLETTE	1 141 801		1 141 801	986 605	15,73
- Créances rattachées - SCI CHATEAUDUN	104 111		104 111	89 822	15,91
- Créances rattachées - Autres	77 871		77 871	77 871	-
Dépôts & cautionnements versés	186		186	186	-
ACTIF CIRCULANT	191 803 841	0	191 803 841	121 693 536	57,61
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES	25 612 098	0	25 612 098	31 574 830	-18,88
Producteurs & Usagers du répertoire	23 543 521		23 543 521	30 454 673	-22,69
Délégations hors France & Sociétés étrangères	2 068 577		2 068 577	1 120 157	84,67
AYANTS DROIT	3 861	0	3 861	3 861	-
Ayants droit, acomptes	3 861		3 861	3 861	-
CREANCES DIVERSES	7 072 202	0	7 072 202	6 668 895	6,05
SACEM (compte courant)	0,00		0	0	-
Autres Organismes liés	11 284		11 284	15 312	-26,31
Prestations à recevoir	196		196	243	-19,48
Etat	7 060 722		7 060 722	6 653 339	6,12
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	30 742 121	0	30 742 121	47 133 461	-34,78
Titres cotés en Bourse	0		0	9 026 696	-
OPCVM	0		0	0	-
Titres de créances négociables	30 000 000		30 000 000	37 000 000	-18,92
Intérêts courus, non échus	742 121		742 121	1 106 766	-32,95
DISPONIBILITES	128 373 559	0	128 373 559	36 312 490	-
Comptes courants bancaires & assimilés	128 373 559		128 373 559	36 312 490	-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0	0	0	0	-
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	0	0	0	0	-
	198 847 001	0	198 847 001	128 093 161	55,24

BILAN au 31 Décembre 2019						
PASSIF		2 0 1 9		2 0 1 8		%19/18
CAPITAUX PROPRES		61,00		61,00		-
Capital		61		61		-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		0		0		-
DETTES		198 846 940		128 093 100		55,24
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS		808 179		799 371		1,10
BANQUES & ETABLISSEMENTS FINANCIERS & ASSIMILES		11 441		1 714		-
DROITS COLLECTES AUX DIFFERENTS STADES DE LA REPARTITION		40 510 368		36 787 712		10,12
Collectes restant à répartir		40 510 368		36 787 712		10,12
USAGERS - DELEGATIONS - SOCIETES ETRANGERES		2 026 575		2 663 500		-23,91
Producteurs & Usagers du répertoire		2 019 186		2 651 861		-23,86
Délégations hors France et Sociétés étrangères		7 389		11 640		-36,52
REDEVANCES NOTIFIEES AUX USAGERS MAIS NON REGLEES		31 424 412		27 568 522		13,99
Intérêts moratoires notifiés aux producteurs, non réglés		37 481		37 481		-
Redevances notifiées et non réglées		31 386 931		27 531 042		14,00
AYANTS DROIT		1 126 637		991 851		13,59
CREDITEURS DIVERS		122 939 330		59 280 429		-
SACEM (compte courant)		118 421 055		54 210 118		-
Autres organismes liés		1 461 847		1 581 808		-7,58
Fournisseurs & comptes rattachés		63 060		97 185		-35,11
Sécurité sociale, Organismes sociaux		598 050		590 685		1,25
Etat & comptes rattachés		1 843 356		2 192 489		-15,92
Autres créiteurs divers		551 963		608 145		-9,24
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		0		0		-
		198 847 001		128 093 161		55,24

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2019

CHARGES	%19/18	2 0 1 9	2 0 1 8
I - CHARGES D'EXPLOITATION	-5,60	8 761 946	9 281 595
SERVICES EXTERIEURS	-5,74	8 573 588	9 095 985
Centralisation	-9,41	6 154	6 793
Honoraires et intermédiaires divers	-20,13	88 209	110 438
Frais et honoraires judiciaires	-	36 384	291
Prestation externe SACEM : prest. Siège	-9,50	2 291 003	2 531 605
prest. collectes	-0,57	5 584 082	5 615 815
prest. Copie Privée	-33,59	523 818	788 787
Services divers	3,98	43 938	42 255
IMPOTS ET TAXES	-	0	0
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1,48	188 358	185 611
Cotisations BIEM	-42,43	28 352	49 246
Subventions versées au GIE Musique & Promotion	18,92	68 575	57 667
Cotisations GESAC	-	0	0
Indemnités pour frais et divers	16,18	91 431	78 698
II - CHARGES FINANCIERES	-	0	2 073
Pertes de change	-	0	2 073
Intérêts sur garanties permanentes	-	-1 136	0
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES	-87,51	4 755	38 060
TOTAL DES CHARGES	-5,97	8 765 565	9 321 729
EXCEDENT DE PRELEVEMENT POUR FRAIS	-	0	0
	-5,97	8 765 565	9 321 729

COMPTE DE GESTION - ANNEE 2019

PRODUITS	%19/18	2 0 1 9	2 0 1 8
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	-6,42	5 636 272	6 022 688
RECUPERATION DE FRAIS	-1,08	5 584 988	5 645 971
Divers	-97,00	906	30 156
Prestation SACEM collecte	-0,57	5 584 082	5 615 815
AUTRES PRODUITS	-86,39	51 284	376 717
II - PRODUITS FINANCIERS	-5,20	3 108 647	3 279 273
Revenus des participations	16,34	1 708 358	1 468 355
Revenus des titres, dépôts à terme & créances diverses	-22,68	1 400 290	1 810 918
III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	4,44	20 646	19 768
TOTAL DES PRODUITS	-5,97	8 765 565	9 321 729
INSUFFISANCE DE PRELEVEMENT POUR FRAIS	-	0	0
	-5,97	8 765 565	9 321 729

ANNEXE

Le Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019
a un total de 198 847 001 €

et le Compte de Gestion de l'exercice
a un total de 8 765 565 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 3 avril 2020 par le Conseil d'Administration.

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	INFORMATIONS		
		PRODUITES NOTE N°	NON PRODUITES	
			N/S	N/A
1	I - REGLES ET METHODES COMPTABLES			
	Méthodes d'évaluation	1		
	Calcul des amortissements et des provisions	1		
	Changement de méthode	1		
	Dérogations			X
	Informations complémentaires pour donner l'image fidèle			X
	II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE GESTION			
2	Etat de l'actif immobilisé	2		
3	Etat des amortissements	3		
4	Etat des provisions et dépréciations	4		
5	Etat des échéances des créances et des dettes	5		
6	Informations et commentaires sur :			
	1 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan			X
	2 Réévaluation			X
	3 Frais d'établissement			X
	4 Frais de recherche appliquée et de développement			X
	5 Fonds commercial			X
	6 Intérêts immobilisés			X
	7 Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
	8 Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant			X
	9 Avances aux dirigeants			X
	10 Ressources à recevoir	6-10		
	11 Charges à payer	6-11		
	12 Charges et produits constatés d'avance	6-12		
	13 Charges à répartir sur plusieurs exercices			X
	14 Composition du capital social	6-14		
	15 Parts bénéficiaires			X
	16 Obligations convertibles			X
	17 Ventilation du chiffre d'affaires net			X
	18 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices			X
	III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS			
7	Crédit-bail			X
8	Engagements hors bilan	8		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires			X
11	Accroissement et allègement de la dette future d'impôts			X
12	Rémunérations des dirigeants			X
13	Effectif moyen			X
14	Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société			X
15	Liste des filiales et participations	15		
16	IV - ARRETE DU 26 DECEMBRE 2017 PORTANT HOMOLOGATION DU REGLEMENT N°2017-07 DE L'ANC DU 1ER DECEMBRE 2017			
	1 Affectation des droits en fin d'exercice (Art 131-2)	16-1		
	2 Prélèvements sur droits	16-2		
	3 Montant des sommes collectées mais non encore réparties (Art 131-3)	16-3		
	4 Montant des sommes réparties mais non encore versées (Art 131-4)	16-4		
	5 Montant des sommes versées au cours de l'exercice (Art 131-5)	16-5		
	6 Montant des sommes qui ne peuvent être réparties (Art 131-6)			X
	7 Affectation des produits financiers (Art 131-7)	16-7		
	8 Tableau des flux de trésorerie (Art 131-8)	16-8		
	9 Montant total des droits facturés sur l'exercice	16-9		

ANNEXE - ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la SDRM sont établis suivant les normes comptables définies par le règlement de l'ANC N° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 relatif au plan comptable général, ainsi qu'aux dispositions prescrites par le règlement de l'ANC N°2017-07 du 1^{er} décembre 2017 relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins qui s'applique à compter du 1^{er} janvier 2018.

Règles et méthodes comptables relatives au bilan

a) Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Si leur valeur actuelle s'avérait inférieure à celui-ci, une dépréciation serait constatée.

b) Créances « usagers »

La société enregistre :

- Au moment de l'émission de la facturation : un montant équivalent en comptes de tiers au titre des droits à percevoir et destinés à être reversés aux auteurs.

Les créances et dettes sont ainsi comptabilisées à leur valeur nominale.

Les droits n'étant reversés à la SACEM qu'après leur encaissement préalable, les créances qui présentent un risque d'irrécouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation mais sont compensées avec le compte « redevances notifiées non encaissées » sans impact sur le résultat.

c) Autres créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Des dépréciations sont constituées à hauteur du risque estimé.

d) Valeurs Mobilières de Placement

Lors de leur comptabilisation initiale, les VMP sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A chaque inventaire, la société évalue la valeur actuelle de son portefeuille ; cette valeur d'estimation s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour l'entité (PCG, art.322-1).

La société valorise ces placements à la clôture en comptabilisant les intérêts courus définitivement acquis.

Au 31 décembre 2019, les plus et moins-values latentes de ces placements s'élèvent respectivement à 1 745 556 € et 145 356 €.

La société présente des valeurs mobilières de placement au sein du poste de disponibilités en fonction de leur nature plutôt qu'en fonction de leur échéance, et donc de leur liquidité.

e) Disponibilités

Les liquidités et exigibilités immédiates en devises existant à la clôture d'un exercice sont converties en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change au comptant (PCG, art. 347-2) et les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

f) Droits collectés au différents stades de la répartition

Les droits encaissés par la SDRM sont transférés immédiatement à la SACEM pour constatation en collectes DR dans ses comptes.

Les typologies de droits demeurant, dans un délai de 3 mois à compter de la date d'encaissement, en collectes à la SDRM sont la Copie Privée et les Médias.

g) Compte courant

Son fonctionnement reflète principalement le transfert des droits entre la SACEM et la SDRM.

Règles et méthodes comptables relatives au compte de résultat

a) Charges externes

Un protocole sur les modalités de refacturation des prestations fournies par la SACEM à la SDRM a été signé en 2017 avec effet au 1^{er} janvier 2017.

La SACEM facture à la SDRM le montant des frais engagés correspondant aux charges de personnel et charges de structure des activités support de la SACEM.

Cette facturation est réévaluée annuellement sur la base de l'évolution des charges de personnel de la SACEM des derniers comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale.

Le protocole prévoit une limitation de cette contribution afin de garantir l'équilibre financier de la SDRM.

Cette refacturation au titre de 2019 s'élève à 2,3M€.

Compte tenu de son activité de collecteur, la SDRM ne prélevant plus de retenues, les prestations effectuées par celle-ci au titre de cette activité ont été valorisées à 5,6M€ (montant constaté en charges et produits).

b) Produits financiers

Les produits financiers provenant des sommes collectées en instance de reversement sont attribués à la SDRM pour financer les frais de fonctionnement et sont donc enregistrés en compte de gestion.

Evénements post clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation.

Les activités de la SDRM ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 avec un impact négatif attendu sur les états financiers/collectes en 2020.

La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en chiffrer pleinement l'impact à ce jour.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2019 de l'entité, la direction de notre société met tout en œuvre pour assurer le maintien opérationnel de ses services et pour continuer d'agir concrètement afin de poursuivre son exploitation, à la fois vis-à-vis des redevables et des bénéficiaires de droits.

ANNEXE - ELEMENT 2

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions Créations Apports et aug- mentations par virements de poste à poste Nouveaux prêts Augmentations des intérêts courus	Diminutions par virements de poste à poste	Cessions Scissions Mises hors serv. Remboursements de prêts Diminutions des intérêts courus	Valeurs brutes en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes (immobilisations incorporelles)					
	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains Constructions Installations techn. , mat. et outillage industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes (immobilisations corporelles)					
	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	1 069 977				1 069 977
Créances rattachées à des participations	5 329 462	1 708 358		1 064 822	5 972 997
Autres titres immobilisés	0				0
Prêts	0				0
Autres immobilisations financières	186				186
	6 399 625	1 708 358	0	1 064 822	7 043 160
TOTAL GENERAL	6 399 625	1 708 358	0	1 064 822	7 043 160

ANNEXE - ELEMENT 3

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	0		0	0
Installations techn. , mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	0		0	0
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)				
	0	0	0	0
TOTAL AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	0	0	0	0

ANNEXE - ELEMENT 4

ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges	0	0	0	0
Pour charges	0	0	0	0
Pour pertes de change	0	0	0	0
TOTAL II	0	0	0	0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations { - incorporelles				
..... { - corporelles				
..... { - financières				
Sur stocks et en-cours				
Autres	0		0	0
TOTAL III	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	0	0	0	0
Dont dotations et reprises { - d'exploitation				
..... { - financières				
..... { - exceptionnelles				

ANNEXE - ELEMENT 5

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :			
Créances rattachées à des participations	5 972 997	0	5 972 997
Prêts	0		0
Autres immobilisations financières	186	0	186
ACTIF CIRCULANT :			
Créances usagers et comptes rattachés (1)	25 612 098	25 612 098	0
Autres créances	7 076 063	7 076 063	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
TOTAL	38 661 345	32 688 161	5 973 184

(1) dont créances de plus d'un an impayées au 31/12/2019 : 7 790 466 TTC.

DETTES

	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	0	0	
Autres emprunts obligataires	0	0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 441	11 441	
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 060	63 060	
Dettes sociales et fiscales	2 441 405	2 441 405	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	
Autres dettes :			
- Perceptions à répartir	40 510 368	40 510 368	
- Redevances notifiées non réglées	31 424 412	31 424 412	
- Ayants droit	1 126 637	1 126 637	
- Usagers	2 026 575	2 026 575	
- Dettes diverses	121 243 043	121 243 043	
- Produits constatés d'avance	0	0	
TOTAL	198 846 940	198 846 940	

ANNEXE - ELEMENT 6-10

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées Créances clients et comptes rattachés Créances diverses : Prestations à recevoir	742 121 196
TOTAL	742 317

ANNEXE - ELEMENT 6-11

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sociales et fiscales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	97 63 060 3 305 533
TOTAL	3 368 690

ANNEXE - ELEMENT 6 -12

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Ressources
Charges constatées d'avance	0	
Produits constatés d'avance		0

ANNEXE - ELEMENT 6 -14

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué par des apports en numéraire et fixé à 61 €.

Il est divisé en 61 parts de 1 € qui sont réparties entre les associés actuels de la manière suivante :

- SACEM	59 Parts
- Association des Editeurs pour l'exploitation du droit de reproduction mécanique	2 Parts

ANNEXE - ELEMENT 8

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements reçus	Montant
Garanties permanentes couvertes soit par délégation, soit par caution bancaire	1 257 045

ANNEXE - ELEMENT 15

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL en Euros	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos en Euros
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1 - Filiales (plus 50 % du capital détenu)			
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
- COPIE FRANCE	1 200	22%	0
- SCI des 225-227 Av Charles de Gaulle	914 700	25 %	5 796 202
- SCI La Villette	2 286 735	33,33%	465 589
- SCI Châteaudun	304 900	25 %	416 444
- SACEM Luxembourg	10 000	25%	0
- SACEM Polynésie	209	25%	-8 503
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
- Participations non reprises en A :			
- Françaises			
- BIEM	412	1/27e	non communiqué

ANNEXE - ELEMENT 16-1

AFFECTATION DES SOMMES EN FIN D'EXERCICE

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N-1 (1)	COLLECTES de l'exercice (2)	EXCEDENT DE PRELEVEMENT (3)	PRELEVEMENTS pour la gestion (4)	MONTANTS affectés à l'aide à la création (art. L.321-9) (5)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles (6)	MONTANTS affectés aux ayants droits (7)	DROITS restant à affecter au 31 décembre de l'année N (8) = (1) +(2)+(3) - (4+ 5 + 6 + 7)
1) Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit :	19 996 218	288 641 631	0	0	0	0	284 466 743	24 171 106
- Droit de Reproduction Mécanique (1)	19 996 218	288 641 631	0	0	0	0	284 466 743	24 171 106
2) Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi / CPI :	16 791 494	87 659 968	0	0	0	0	88 112 201	16 339 261
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	12 438 843	70 386 259	0	0	0	0	70 790 510	12 034 592
Article L. 311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	4 352 651	17 273 709	0	0	0	0	17 321 691	4 304 669
3) Produits financiers affectés aux ayants droit	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	36 787 712	376 301 599	0	0	0	0	372 578 944	40 510 368

ANNEXE - ELEMENT 16-2

PRELEVEMENTS SUR DROITS					
en % par rapport à l'ensemble des droits encaissés					
	en 2018	358 387 183			
	en 2019	376 301 599			
	2019		Ecart	2018	
	Montants	%	19/18	%	Montants
			en %		
Charges brutes de l'exercice	8 765 565				9 321 729
à déduire :					
- Transfert de charges à étaler	-				-
- Valeur nette comptable des actifs cédés	-				-
Charges propres à l'exercice	8 765 565	2,33	-0,27	2,60	9 321 729
Charges remboursées	-5 584 988	-1,48	0,10	-1,58	-5 645 971
Charges nettes	3 180 577	0,85	-0,17	1,02	3 675 757
à déduire :					
- Produits financiers	-3 108 647	-0,83	0,09	-0,92	-3 279 273
- Autres retenues	-51 284	-0,01	0,10	-0,11	-376 717
Solde des charges nettes des produits financiers	20 646	0,01	0,02	-0,01	19 768
à déduire					
- Produits divers	-20 646	-0,01	0,00	-0,01	-19 768
- déséquilibre/excédent de l'exercice	0	0	0,00	0,00	0
Prélèvements sur droits (= solde des charges)	0	0,00	0,00	0,00	0

ANNEXE - ELEMENT 16 - 3

SOMMES COLLECTÉES MAIS NON ENCORE RÉPARTIES

	Sommés collectées mais non encore réparties			
	Montant	Années de collectes		
		2019	2018	2017 et avant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits				
TV/Radio	23 748 156	22 856 028	-9 240	901 368
Droits généraux	0	0	0	0
International	0	0	0	0
En ligne (Online)	420 147	0	0	420 147
Phono/Vidéo	0	0	0	0
Autres	2 805	0	0	2 805
	0			
TOTAL A	24 171 108	22 856 028	-9 240	1 324 320
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi				
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	12 034 591	12 034 591	0	0
Sous total 1	12 034 591	12 034 591	0	0
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	4 304 669	4 304 669	0	
Sous total 2	4 304 669	4 304 669	0	0
TOTAL B	16 339 260	16 339 260	0	0
TOTAL A + B	40 510 368	39 195 288	-9 240	1 324 320

ANNEXE - ELEMENT 16 - 4

SOMMES REPARTIES MAIS NON ENCORE VERSEES

	Sommes réparties mais non encore versées *
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	1 126 637

* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération et par année de collecte.

ANNEXE - ELEMENT 16 - 5

SOMMES VERSEES

	Sommes versées *
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits et en application de la loi	372 578 944

* A ce stade du traitement de la répartition, l'outil comptable n'est pas conçu pour effectuer la réagrégation par nature de rémunération.

ANNEXE - ELEMENT 16 - 7

AFFECTATION DES PRODUITS FINANCIERS

Selon l'article 12 des statuts de la société, les intérêts des placements de la trésorerie provenant des sommes collectées en instance de répartition sont affectés en ressources du compte de gestion pour financer les frais de gestion des droits.

ANNEXE - ELEMENT 16 - 8

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2019	2018
Eléments	Montants	Montants
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Excédent de prélèvement	-	-
<i><u>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</u></i>		
+ Dotations aux amortissement et aux provisions nettes des reprises (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	-	-
- Plus-values de cession nettes d'impôt	-	-
= Marge brute d'autofinancement	-	-
<i><u>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</u></i>		
- Variation des créances liées aux droits		
Créances sociétaires	-	-
Autres créances liées aux sociétaires et aux droits	5 962 732	4 322 227
Créances sur les autres organismes liés	4 028	23 482
- Variation des créances d'exploitation	- 407 336	- 132 538
+ Variation des dettes liées aux droits		
Droits collectés à reverser	3 722 656	- 6 801 272
Usagers - redevances notifiées non réglées	3 855 890	- 3 590 204
Usagers - sociétés étrangères	- 636 925	1 048 714
Sociétaires	134 786	- 568 405
Excédent de garantie des œuvres sociales	-	-
Aide à la création (25% Copie Privée)	-	-
Dépôts reçus	8 808	- 28 714
Dettes envers les autres organismes liés	64 090 976	- 47 276 330
+ Variation des dettes d'exploitation	- 432 076	- 191 939
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	76 303 537	- 53 194 979
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT		
- Acquisitions d'immobilisations		
+ cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	-	-
+ Réductions d'immobilisations financières	- 643 535	- 200 503
- Variation des créances relatifs aux immobilisations	-	-
+ Variation des dettes relatifs aux immobilisations		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 643 535	- 200 503
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT		
+ Augmentation de capital en numéraire	-	-
- Réduction de capital en numéraire	-	-
+ Emissions d'emprunts	-	-
- Remboursements d'emprunts	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-	-
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)		
	75 660 002	- 53 395 482
Trésorerie d'ouverture	83 444 237	136 839 719
Trésorerie de clôture	159 104 239	83 444 237

ANNEXE - ELEMENT 16 - 9

SOMMES FACTUREES

	Sommes facturées
	Montant
Rémunération dont la gestion est confiée par les ayants droits	
TV/Radio	172 555 173
Droits généraux	
International	16 764 189
En ligne (Online)	105 067 521
Phono/Vidéo	12 524 630
Autres	4 329
TOTAL A	306 915 843
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi	
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres sonores)	
Sous total 1	70 386 259
En application de l'article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles)	
Sous total 2	17 273 709
TOTAL B	87 659 968
TOTAL A + B	394 575 811